

Allocation du Représentant de la Délégation de l'Union Européenne à l'occasion de la cérémonie de clôture du projetObservation Indépendante de l'application de la loi forestière et de la gouvernance (OIFLEG) en appui aux APV FLEGT dans le Bassin du Congo »

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Monsieur le Conseiller aux Forêts,

Messieurs les Représentants de Forest Monitor, REM et CAGDF,

Mesdames, Messieurs, Distingués invités,

Face aux enjeux de la gestion durable des écosystèmes forestiers à travers le monde, l'Union européenne a mis en place en 2003 un plan d'action dont l'objectif central est de lutter contre l'exploitation illégale des forêts, et donc du bois. Ce dernier est mieux connu sous le nom de Plan d'Action FLEGT (l'acronyme FLEGT signifie en français "Applications des règlementations forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux".)

Dans ce cadre, l'Union Européenne et la République du Congo, pays exportateur de bois vers le marché européen, ont signé en 2010 un Accord de Partenariat Volontaire, appelé APV-FLEGT. En très bref, cet accord prévoit :

- d'une part, de mettre en place un Système de Vérification de la Légalité (SVL) du bois produit et transformé au Congo
- et d'autre part, de délivrer des autorisations FLEGT pour les bois exportés vers le marché européen.

En parallèle, le 3 mars dernier, l'Union Européenne a fermé totalement ses frontières au bois illégal. Le bois placé sur le marché européen doit maintenant faire la preuve de sa légalité.

L'APV-FLEGT prévoit la mise en place d'une Observation Indépendante et l'Union Européenne s'est engagée à ses côtés dans ce projet. En prenant en charge financièrement l'OI dans ses trois phases, l'Union Européenne soutient non seulement la société civile dans la mise en place de l'accord mais aussi le Congo dans l'application de l'APV puisqu'une telle OI en est une exigence.

Le projet d'Observation Indépendante s'est déroulé en trois phases:

Une première qui a été mise en œuvre de décembre 2006 jusqu'en septembre 2010 par deux ONG internationales Forest Monitor et Resource Extraction Monitoring et à laquelle l'Union Européenne a apporté son soutien financier avec plus **d'1 Milliard de FCFA.**(1103840503 FCFA)

Au vu des excellents résultats et de la nécessité de poursuivre un tel projet, une deuxième phase a débuté en décembre 2010 pour s'achever aujourd'hui en juin 2013. Financée à hauteur de plus **d'1**

Milliard de FCFA (1 048 545 296 FCFA) Cette deuxième phase a permis à l'Observation Indépendante d'intégrer en son sein une ONG congolaise, le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF) afin de réaliser un transfert graduel des compétences et s'assurer de l'appropriation nationale du projet et de sa pérennité.

Déjà prévue, la troisième phase du projet devra commencer cette année et sera exclusivement gérée par la société civile congolaise et sera à nouveau solidement financée par l'Union européenne.

En finançant ce projet d"*"Observation Indépendante de l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance"*, l'Union Européenne réaffirme sa ferme détermination à soutenir les initiatives qui contribuent à une meilleure gouvernance forestière et, ce faisant, à une meilleure mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT signé entre le Congo et l'Union Européenne.

Concrètement, ce projet porté par Forest Monitor, REM et le CAGDF a permis (entre autres) de:

- mener des enquêtes de vérification sur le terrain de la conformité des administrations et des sociétés forestières avec la Loi.
- établir des rapports sur les illégalités observées et fournir des recommandations pour améliorer le contrôle forestier par l'Etat.

Mesdames, Messieurs, distingués invités, en finançant ce projet, l'Union Européenne réaffirme son soutien à la société civile congolaise et encourage son implication et sa participation dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

Pour conclure, je remercie ces 3 ONG, Forest Monitor, Resource Extraction Monitoring et le Cercle d'Appui à la Gouvernance Durable des Forêts pour leur travail remarquable qui a permis de faire de grands progrès en termes de transparence et de gouvernance. Nous vous donnons donc RDV pour la 3^{ème} phase de l'OI FLEG, à laquelle le CAGDF a postulé, et nous souhaitons vivement que ce projet continue de bénéficier du plein soutien du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable.

Je vous remercie.

M. Stéphane SOURDIN
Attaché de Coopération Forêts & Environnement
Délégation de l'Union Européenne – Brazzaville

(Prononcé à Brazzaville, le mardi 11 juin 2013)